

ASSEMBLEE GENERALE Ordinaire et Extraordinaire de l'A.F.Y.T. à Paris le 3 décembre 2005

Introduction du président

Le Président remercie les membres présents et les représentants des organisateurs pour leur participation, ainsi que le Yacht Club de France pour son accueil. Il remercie les présents, et souligne l'importance de cette assemblée, appelée à intégrer une nouvelle composante, avec l'activité du Registre des Yachts, et la proposition de modification des statuts.

1 – Approbation des comptes

Les comptes 2004 sont présentés par le trésorier, ils sont approuvés à l'unanimité à main levée par l'Assemblée et quitus est donné au trésorier.

Les principales informations à retenir sont : les recettes (cotisation des membres et certificats de jauge) : + 5108,37 Euro, les dépenses (frais de déplacement, de secrétariat, cotisation CIM ...) : - 4777,84 Euro. Au final, la disponibilité en caisse devient : 1212,19 Euro.

La situation financière est donc saine, et le trésorier indique que les éléments connus de la situation 2005 sont dans la même ligne.

Jean-Louis Le Deuff demande s'il serait possible de séparer dans les comptes la part de cotisation des membres, de la part recette de frais de Jauge.

Pour être cohérent avec les autres membres du CIM, la cotisation annuelle, permettant de faire jauger son bateau, est passée, pour la première année à 80 Euro, et pour un renouvellement à 60 Euro. La cotisation des membres adhérents (sans opération de jauge) est maintenue à 30 Euro, sauf pour la cotisation des organisateurs (personnes morales) qui est passée à 100 Euro. Les frais associés aux opérations de jauge pour les personnes qui ne sont pas membres actifs sont passés à 80 Euro.

2 – Jauge et rapport moral

Le secrétaire général présente à l'Assemblée les points marquants de l'année écoulée, et en premier lieu le bilan des principaux événements.

Les saisons 2004 et 2005 ont été marquées par la belle réussite des événements classiques français de Méditerranée, avec un nombre toujours plus important de yachts, dont la qualité et la préparation est augmentée. Les régates se sont bien déroulées dans l'ensemble, avec un nombre d'incident stable, mais il faut rester vigilant afin que les participants ne réduisent pas leurs marges de sécurité, et que l'on améliore la sécurité des conditions de régates.

Les 8 événements français de 2005 ont rassemblé environ 150 yachts, avec

- 23 - 28 Mai REGATES IMPERIALES Ajaccio - 20 participants, 4 manches courues
- 31 Mai - 05 Juin LES VOILES D'ANTIBES Antibes - 50 participants, 4 manches courues
- 15 -19 Juin LES VOILES DU VIEUX PORT Marseille - 35 participants, 3 manches courues
- 25 Juin – 6 Juillet TROPHEE BAILLI DE SUFFREN St. Tropez - Italie – Malte - 20 participants, 3 manches courues
- 25 Sept. - 02 Octobre REGATES ROYALES Cannes - 80 participants, 4 manches courues
- 02 Octobre COUPE D'AUTOMNE DU YACHT CLUB DE FRANCE Cannes- St. Tropez - 60 participants, 1 manche courue
- 02 - 09 Octobre LES VOILES DE SAINT-TROPEZ Saint-Tropez – 110 participants, 3 manches courues

Compte-rendu des jauges AFYT 2005 :

Epoque Aurique: 22 - Epoque Marconi: 54 - Classiques: 33

Total jaugé par l'AFYT: 109 yachts dont 32 nouveaux yachts.

La jauge, qui a été reconduite en 2005 pour une année supplémentaire, a bien fonctionné, elle est reconnue et acceptée par l'ensemble des participants. Elle a néanmoins confirmé les problèmes concernant certains yachts, et alimenté les réflexions sur l'évolution des règles. A noter qu'au delà de la Méditerranée, nos règles sont utilisées aussi en Argentine et en Nouvelle-Zélande.

Les relations avec le CIM et ses autres membres ont été marquées par le fonctionnement d'un challenge sur 5 événements en Italie, Espagne et France, avec le soutien d'un horloger. A noter la création réussie d'un événement à Porto Rotondo.

Les principaux sujets de réflexion concernant les régates classiques sont :

- **Conditions de régate** : elles ont été jugées satisfaisante par les participants, à noter néanmoins des problèmes concernant la suppression dans le classement général de la plus mauvaise régate, qui n'a pas toujours été bien comprise par les participants. Pour les Voiles de Saint-Tropez, la séparation de départ de la grande classe aurique a été appréciée. Pour les grands événements, la création de « boîte de départ » (interdite à ceux ne prenant pas le départ) serait à envisager.
- **Catégories** : les Epoque Marconi « Racing » (métriques, Sharenkreutzer...), qui s'est bien passée, mais nous avons eu quelques problèmes avec le regroupement des classiques à safran séparés (d'après 1967). La catégorie Spirit of Tradition est en décroissance, sauf pour les Voiles de Saint-Tropez, où elle se maintient à son niveau habituel.
- **Modification des règles de jauge** : les règles de jauge seront modifiées pour l'édition 2006 - 2009, et les travaux de préparation de ces modifications ont été validés lors de la dernière réunion de la Commission Technique du CIM les 14 et 15 novembre 2005 à Gênes. L'introduction d'évaluation de surface mouillée inspirée de la jauge IOR a été agréée, ainsi que des modifications de paramètres en fonction des problèmes rencontrés : Cc coefficient de correction exceptionnel, possibilité d'utilisation de Temps sur Temps, ajustement de pénalité d'équipement et de calcul de surface de voile. La diffusion de la nouvelle version du règlement est prévue en Janvier 2006.

4 – Programme 2006

Une réunion AFYT avec les organisateurs a été organisée le 6 octobre 2005 durant les Voiles de Saint-Tropez, pour figer le calendrier français, et informer nos partenaires du CIM, à noter l'arrivée dans les événements soutenus par l'AFYT de la Porquerolles' cup, qui avait été créée il y a quatre ans pour les 100 ans de Moonbeam III.

Les représentants des Régates Impériales souhaitent que les délais entre les événements tiennent compte de durée de transit raisonnables, en particulier pour 2006 entre la fin du Trophée Pasqui et le début des régates Impériales.

Des projets de nouveaux événements ont été avancés, il est convenu que le calendrier était saturé (particulièrement en mai/juin et septembre/octobre), et qu'il ne convenait pas de promouvoir de nouveaux événements.

Le YCF envisage d'organiser une régate de liaison après les Voiles d'Antibes : Coupe de Printemps du YCF. Elle ne serait soutenue par l'AFYT que si elle relie Antibes à Porquerolles.

(voir en annexe le calendrier mis à jour)

Christian Schroeder propose que soit créé un projet de charte AFYT de bonne conduite ou de "bonne capitainerie": à faire entériner par le YCF, l'AFYT, les clubs organisateurs et le propriétaire ou capitaine de chaque bateau participant, (remis avec les I.C.):

- 1) la sécurité en course (rappel normes FIV, FFV, CIM, AFYT + "non abordage")
- 2) la protection de l'environnement: la charte (peu connue) est à demander à la FFV,
- 3) l'étiquette: rappel des normes YCF et ses aménagements proposés par André Beaufils.

Classement annuel AFYT

Le classement annuel AFYT 2006 a été produit sur les principes suivants :

- Epreuves retenues : celles citées au calendrier AFYT, chaque manche comptant
- Système de point : Log maxima (qui permet de prendre en compte non seulement la place, mais aussi le nombre de participant de chaque catégorie),

Il est décidé de faire une remise des prix au moment du Salon Nautique de Paris (le YCF se propose de l'accueillir).

Les principaux résultats sont :

EPOQUES MARCONI	EPOQUES AURIQUES	CLASSIQUE MARCONI
OISEAU DE FEU	MOONBEAM III	OUTLAW
SONNY	LELANTINA	RADHA
EMILIA	LULU	RINAMARA

5 – Participation au projet de Répertoire des Yachts

Jean Dutertre présente le système mis au point avec la participation de et hébergé sur le site allemand du FKY, qui regroupe les principales bases de données Européennes (site : www.fky.org).

L'assemblée approuve la participation de l'AFYT à ce projet, et propose à ses promoteurs d'intégrer son sein, ce qui peut être utilement fait à l'occasion de la modification des statuts de l'association. (voir §7)

Il est néanmoins noté que la plus grande prudence est à observer concernant la mise en ligne des noms et contacts des propriétaires. Il est agréé qu'une telle publication nécessitera un accord explicite des intéressés.

6 – Jauge en Atlantique et en Manche

En tant qu'Association de Classe pour les Yachts de Tradition, il est convenu que des efforts doivent être faits pour essayer de converger vers un système de jauge cohérent pour les différents événements français. Les contacts avec les principaux intéressés seront renoués pour en discuter. Les prochaines communications de l'AFYT intégreront le programme d'Atlantique et de Manche.

- fin de l'Assemblée Générale Ordinaire -

7 – Assemblée Générale Extraordinaire

Suite au travail d'analyse des statuts fait par MM Le Deuff, Archambeaud, Béhar et Carn, il apparaît qu'une modification des statuts de l'AFYT soit utilement proposable, afin :

- d'adapter la composition du Bureau et du Conseil,
- de donner égalité de voix au membre adhérents,
- d'intégrer l'activité « Registre des Yachts »
- de simplifier la rédaction des statuts.

Le Président, après avoir présenté les principes de ces modifications, constate que le quorum prévu par les statuts pour en effectuer des modifications n'est pas respecté. Il est décidé de convoquer une nouvelle AG extraordinaire permettant d'approuver ces modifications et les orientations correspondantes. Compte tenu de la logistique impliquée, il est décidé que cette AG se ferait par l'expression de « pouvoir », à renvoyer au YCF avant le 31 décembre 2005. (voir document joint)

L'assemblée est close à 18h.